

WAVRANS SUR L'AA



DOSSIER D'INSCRIPTION

A.L.S.H. 2018

Attention : L'ALSH 2018 se tiendra exceptionnellement à l'école d'Elnes

(Les travaux de rénovation et d'extension de l'école de Wavrans-Sur-l'Aa ayant lieu durant cette période).

Nous attirons l'attention de tous sur le faible nombre d'emplacements de stationnement devant cette école, et invitons en conséquence à la plus grande vigilance et si possible, au covoiturage.

L'administratif se fera uniquement à la Mairie de Wavrans-Sur-l'Aa (inscription, vente de ticket de cantine, délivrance d'attestations, ...).
Exceptionnellement, l'ALSH ne pourra accueillir que 110 enfants au lieu des 120 habituels. Les inscriptions seront définitivement closes une fois ces 110 places attribuées.

Cadre réservé à l'administration. Ne pas remplir

Récépissé de dépôt

Dossier N° _____

Date de dépôt _____

Tampon

Réunion d'information : samedi 30 juin 2018 à 11h00 à l'école d'Elnes

Cadre réservé à l'administration. Ne pas remplir

NOM : _____

N° Ordre : _____

Nbre Places S1 : _____ / _____

Nbre Places S2 : _____ / _____

Nbre Places S3 : _____ / _____

Date de dépôt dossier : _____

Les dossiers sont à retirer et déposer en mairie de Wavrans-Sur-l'Aa aux heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h à 18h,

Mercredi, Samedi : 10h à 12h.

Ouverture des inscriptions	
Habitants de Wavrans-sur-l'Aa, habitants d'Elnes et enfants scolarisés à Wavrans-sur-l'Aa et Elnes	
Enfants ayant des liens avec Wavrans sur l'Aa (grands-parents sur la commune ou lien professionnel)	A tous
A compter du lundi 7 mai 2018	A compter du 04 juin 2018

Le présent dossier d'inscription complété, est à remettre **SIGNE en mairie de WAVRANS-SUR-L'AA aux secrétaires aux heures d'ouverture. Sera alors remis un récépissé sans lequel vous ne pourrez vous prévaloir de l'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'ALSH.**

Ceci accompagné obligatoirement :

- de la fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée pour chaque enfant
- de l'acceptation du règlement
- de la décharge de responsabilité et l'autorisation parentale
- de la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile avec les noms et prénoms de chaque enfant
- du justificatif de la CAF ou MSA du quotient familial pour les Wavranais ou bénéficiant du tarif Wavranais (sans ce document le tarif correspondant au quotient familial > 700 vous sera facturé)
- du document Aides aux Temps Libres-2018 (original) de la CAF : la copie sera faite en mairie et l'original vous sera restitué
- de l'attestation « savoir nager » pour les enfants nés entre 2002 à 2010.

Tarifs : (Les inscriptions se font uniquement à la semaine)

TARIF « WAVRANS » APPLICABLE AUX ENFANTS :		
- HABITANT WAVRANS-SUR-L'AA		
- SCOLARISES A WAVRANS-SUR-L'AA		
- AYANT UN PARENT POSSEDANT UN LIEN POROFESSIONNEL AVEC WAVRANS-SUR-L'AA		
- AYANT AU MOINS UN PARENT OU GRAND-PARENT DOMICILIE A WAVRANS-SUR-L'AA		
Coût par semaine :		
1ère tranche quotient familial jusque 700	1er enfant	20 €
	2ème enfant et suivant	19 €
2ème tranche quotient familial à partir de 701	1er enfant	21 €
	2ème enfant et suivant	20 €

TARIF « EXTERIEUR » :		
Coût par semaine :		
1ère tranche quotient familial jusque 700	1er enfant	26 €
	2ème enfant et suivant	23 €
2ème tranche quotient familial à partir de 701	1er enfant	27 €
	2ème enfant et suivant	24 €

Pour tous : **Péricentre à l'école d'Elnes :** 0,50 € la session.
Cantine à l'école d'Elnes : 2,80€ pour les enfants de maternelle et CP
3,20€ pour les autres enfants

Les tickets de cantine doivent être achetés à l'avance en Mairie et déposés dans une boîte prévue à cet effet à l'ECOLE D'ELNES.

Les tickets repas camping doivent être remis à l'équipe d'animation (directrice ou animateurs).

**Qualité de la personne inscrivant le ou les enfants
à qui sera envoyée la facture** (en cas d'aide aux temps libres
facture et attestation CAF doivent être au même nom) :

Nom – Prénom :

Adresse :

Attestation d'aide aux temps libres fournie (oui ou non) :

Nom	Prénom	Classe fréquentée en 2017-2018	Semaine(s) d'inscription*		
			Du 09 au 13 juillet 2018	Du 16 au 20 juillet 2018	Du 23 au 27 juillet 2018

* Mettre une croix pour l'inscription à la semaine par enfant

Si vous n'habitez pas Wavrans-Sur-l'Aa mais que votre situation vous permet de bénéficier du tarif Wavranais, merci d'en indiquer le motif :

Pendant le mois de juillet 2018, le(s) enfant(s) vit(vent) chez:

Ses(leurs) deux parents sa(leur) mère son(leur) père

en alternance (à préciser)

en famille d'accueil (remplir tableau ci-après)

autre (à préciser) :

Responsables légaux

Mère :

Nom de jeune fille : Autorité parentale : oui non

Nom marital : Prénoms :

Situation familiale :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Tél (travail) :

Père :

Nom: Autorité parentale : oui non

Prénoms :

Situation familiale :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Tél (travail) :

Famille d'accueil :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Tél (autre) :

C.A.F ou M.S.A. de

N° allocataire :

Quotient familial :

Assurance responsabilité civile couvrant l'enfant (l'attestation doit être jointe au dossier) :

Compagnie d'assurance :

N° de police :



A.L.S.H 2018

REGLEMENT INTERIEUR

La Commune de WAVRANS SUR L'AA organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant le mois de juillet : du 09 juillet au 27 juillet 2018 inclus. Il se tiendra exceptionnellement cette année à l'école Henri Matisse d'Elnes.

Les horaires sont les suivants :

7 h 30 à 9 h : accueil progressif en péricentre

9 h à 12 h : activités

12 h à 14 h : repas en cantine sur réservation à l'aide de tickets.

14 h à 17 h : activités

17 h à 18 h : départ progressif du péricentre

L'inscription à l'accueil de loisirs se fait par semaine. Un enfant non inscrit une semaine ne pourra pas y participer. Le paiement se fera sur titre auprès du percepteur de Lumbres. Les désistements ne seront pas remboursés même si la place est remplacée sauf en cas d'exception qui sera étudiée en commission.

Les enfants y seront accueillis de 4 ans révolus à 14 ans inclus.

Etant donné le nombre limité de places, seuls les premiers dossiers complets seront acceptés. Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles.

Les tarifs proposés tiennent compte de la participation de la CAF au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

L'inscription à la cantine doit se faire impérativement le vendredi matin avant 9h pour les lundi, mardi et mercredi suivants, et le mardi matin avant 9h pour les jeudi et vendredi suivants.

En cas d'absence de votre enfant inscrit à la cantine, un repas vous sera facturé.

Comme en 2017, la cantine fonctionnera à l'aide de tickets en vente en Mairie aux horaires d'ouverture habituels. Les tickets achetés pour le Centre de Loisirs ne seront pas échangeables, remboursables ou utilisables pour l'école.

Les tickets de cantine pour les repas des 09, 10 et 11 juillet sont à donner en Mairie pour le 5 juillet 2018 au plus tard.

Pour les jours suivants, ils seront à déposer dans une boîte prévue à cet effet à l'ECOLE D'ELNES. Sauf pour les campings, les tickets seront à remettre directement à l'équipe d'animation (directrice ou animateurs).

Les téléphones portables, lecteur MP3, MP4, consoles de jeux et autres appareils similaires sont interdits à l'Accueil de loisirs. De plus, une tenue correcte et adaptée est exigée (pas de boucles d'oreille tombantes, pas de bijoux de valeur ou encombrant, pas de talons, pas de maquillage ...).

Les parents s'engagent à prévenir les absences programmées des enfants pour la bonne organisation des activités.

INSCRIPTION A.L.S.H. 2018

Le paiement se fera sur titres auprès du percepteur de Lumbres. Les désistements ne seront pas remboursés même si la place est remplacée sauf en cas d'exception qui sera étudiée en commission.

Monsieur et Madame

responsables de l'enfant ou les enfants.....

Reconnait (ssent) avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

Date et signature :

DECHARGE DE RESPONSABILITE A.L.S.H. 2018

Je soussigné,

Mme M.

demeurant

Autorise.....

.....

.....

A participer aux activités, camping et sorties de l'A.L.S.H. et j'autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Autorise mon (mes) enfant(s) à quitter :

Seul l'accueil de loisirs

Sera repris par ses parents ou par :

.....

Sera pris en charge par le service de garderie qui fonctionnera jusque 18h (0.50 € la séance)

Date et signature des parents :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,

Mme M.

demeurant

Responsable légal de(s) enfant(s) :

.....

.....

Autorise que mon enfant soit pris en photo et filmé, dans le cadre des activités pratiquées à l'accueil de loisirs 2018.

Autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant (photos et vidéos) sur tous les supports de communication de Wavrans sur l'Aa (comme site internet, bulletin municipal, projection pendant la fête de l'Accueil de Loisirs, aux Vœux du Maire et autres)

oui

non

Date et signature des parents :

Une réunion d'information se tiendra le samedi 30 juin 2018 à 11h00 à l'école d'Elnes.
Des tickets cantine seront vendus sur place à la fin de la réunion.

Nous attirons également votre attention sur le nouvel espace réservé à l'ALSH sur le site
Internet de la Commune de Wavrans-Sur-l'Aa :

www.wavransurlaa.com/vie-quotidienne/clsh

Vous y trouverez prochainement de nombreuses informations quant à l'organisation de
l'ALSH 2018 (calendrier des campings, menu de cantine,...)